OPPORTUNI'TERRE

TERRES DE PROJETS

SYNTHESE

Diagnostic

Bourgbarré,
Noyal-Châtillon, Orgères et St-Erblon

Projet

De la terre excavée à la terre d'opportunités

E10

SECTEUR SUD-EST 1

BROSSARD Estelle BOUCELKHA Yacine FLEURY Aurélien
GOEDHEER Lauriane HAIDAR Sonia HAIE Alexis LOZES Corentin
MBENGUE Sawrou MEHINTO Lucas MOREAU Kévin

Le secteur étudié se situe sur le secteur 3, sud-est de Rennes Métropole, d'une superficie de 68 km² qui comporte les communes de Saint-Erblon, Bourgbarré, Noyal-Châtillon sur Seiche et Orgères. Le secteur comprend une majorité de schistes briovériens, de schistes rouges dur de type Pont Réan et limons éoliens, qui génèrent des terres potentiellement viables pour être employées en terre crue.

Inventaire des solutions trouvées et des difficultés rencontrées sur le secteur 3, sud-est

Concernant la gestion des terres excavées sur la commune de Saint-Erblon, le constat est celui d'une absence de considération des responsables à l'urbanisme de ces communes à cette échelle. Les services d'urbanisme sont restés concentrés sur la gestion des procédures administratives liées à l'urbanisme et sur les documents d'urbanisme (PLU), mais la question de la construction des infrastructures et des équipements en elle-même reste une question déléguée au service technique et des travaux.

Sur la commune de Bourgbarré le constat concernant cette thématique est similaire à celui de Saint-Erblon. En effet, la question des terres excavées est très floue pour la responsable à l'urbanisme, qui laisse cette préoccupation à son collègue responsable de l'atelier et des travaux. Elle considère davantage cette question à l'échelle du terrain et de la construction elle-même, et non à une considération stratégique autour des projets d'urbanisme et d'aménagement. C'est donc essentiellement dans la phase de maîtrise d'œuvre que la question de la destination des terres est évoquée.

Enfin pour la commune de Noyal-Chatillon sur Seiche, la commune a intégrée la question de la gestion des déblais dans leurs consultations et cahiers des clauses techniques particulières (CCTP). Toutefois, toutes les opérations en extension urbaine n'ont pas eu une approche sur cette thématique.

Monographie d'opération d'aménagement sous le prisme des terres excavées

Orgères est une commune de 4258 habitants d'une superficie de 16 km². Nous avons eu l'opportunité d'être reçus par Mr. NAHUET, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement. Monsieur NAHUET nous a expliqué la politique en place sur Orgères concernant les terres excavées. Pour la commune, ces terres excavées sont considérées comme un matériau utile qu'il est important d'exploiter quand cela est possible.

C'est ce qui a été fait sur le territoire d'Orgères par exemple dans le lotissement des Ormes Blanches, au sud de la commune qui prévoit la construction de 134 logements. Une opération de déblaiement/ remblaiement a été réalisé à la demande des élus de la commune.

L'opération a consisté à réutiliser les terres excavées du lotissement au sein d'une opération en diffus, destinée à un terrain de sport. Ces déblais de terres ont permis de rehausser et d'aplanir le terrain en vue d'un futur terrain de foot, d'une piste d'athlétisme ainsi que la création d'une extension à la salle multisport existante. De plus, 250 m^3 de terres excavés du lotissement ont pu être réutilisés pour la création d'un circuit de vélo cross, un espace réservé à cette activité avec des parcours de bosses et de virages relevés.

Concernant l'opération en réseau, Monsieur NAHUET nous a fait part de la réutilisation de terre issue de la ZAC prairie d'Orgères, pour la réalisation d'une voie de contournement sur cette ZAC prairie, qui prévoit la création de 7 îlots en plusieurs tranches.

Ainsi, au travers de cet inventaire et monographie des communes du secteur sud-est de Rennes Métropole, nous avons constaté diverses limites au devenir des terres excavées, dont la saturation des Installations de Stockage de Déchets Inertes, la pollution environnementale aussi bien auditive, visuelle, de circulation avec la dégradation des routes ou encore l'émission de CO2, les possibilités de remblaiement limitées, préservation des zones humides suite à leurs dégradations antérieures, l'utilisation excessive des espaces agricoles qui engendrent leurs dégradations, l'absence de protocole d'analyse systématique des terres. A cela, s'ajoute l'absence de filière intégrée de gestion de ces terres ainsi qu'une absence de communication dans les collectivités et une faible traçabilité des terres …

Imaginer des PROJETS

1/ Economie circulaire

L'idée est que ce soit la collectivité publique qui s'implique dans le réemploi de ses terres plutôt que la maîtrise d'œuvre. Il faut que dès l'amont du programme d'aménagement envisagé sur son territoire, soit pris en considération ce réemploi de la terre. L'avantage est qu'il n'est pas nécessaire de suivre la terre, et donc cela permet réduire le coût qui est un critère important à prendre en compte.

Levier coercitif pour le réemploi de la terre

L'idée est qu'un coefficient coercitif soit voté par le conseil municipal tous les ans, avec à termes un seuil minimal imposé par l'Etat, afin que toutes les communes s'engagent dans le devenir de leur terre de chantier. Dans le même temps, en cas de non-respect du seuil minimal, des sanctions financières seraient infligées.

Insertion de clauses de distance maximale de stockage

L'idée pour le surplus de la terre est que la collectivité publique impose lors de l'appel d'offre du maître d'œuvre, une clause de distance maximale de stockage dans le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP).

"1 % terre excavée"

Il serait pertinent d'intégrer l'obligation du réemploi des terres excavées sur place ou localement dans la mise en valeur des constructions publiques. Pour cela, au même titre que le "1 % artistique" dans les constructions publiques, c'est l'expression de la volonté de soutenir l'innovation et sensibiliser les citoyens à l'emploi de cette ressource terrestre.

2/ Exemple de projet de remploi de terre permettant la promotion de la terre crue au sein d'un territoire

Il peut être envisagé dès en amont d'opération de création de logements, de prévoir des réunions de concertation avec les nouveaux propriétaires concernant le devenir des terres excavées.
Les terres peuvent servir à la création d'espaces récréatifs comme des parcs urbains, d'espaces de loisirs ou de tout autre espace. Les parcs urbains sont modelés selon les souhaits des résidents, de la collectivité publique ainsi que la disponibilité des terres et la topographie du site. La population ou les futurs habitants pourront volontairement s'investir dans la conception et la réalisation de leur mobilier urbain sous forme d'atelier. Les ateliers seront organisés par la collectivité publique, ce qui permettra aussi de donner libre imagination à la population pour d'éventuelles innovations.
Les terres peuvent également servir à aménager les espaces publics des opérations. Ces terres peuvent être disposées sous forme de talus, de merlons phoniques ou de noues qui enrichissent le paysage de l'espace public.